

L'association

Samaveda

Publié par: webmaster

Publié le : 29/10/2014 22:02:31

La chorale est gérée par une association loi 1901, avec à sa tête un Conseil d'Administration dont les membres tous bénévoles sont élus pour deux ans lors de l'Assemblée Générale ordinaire.

Renouvelé par moitié, le CA choisit parmi ses membres un bureau (président, trésorier, secrétaire).

Le chef de chœur, Gilbert DANGIN, est membre de droit du CA. Il est assisté dans ses fonctions par les chefs de pupitres. Le choix du répertoire musical varié (renaissance, folklore français et étranger, musique sacrée, chansons françaises et étrangères...) est du ressort du chef de chœur.

L'article 2 des statuts précise: "Cette association a pour but de grouper toutes les personnes qui s'intéressent au chant choral soit pour le pratiquer, soit pour favoriser son développement".

Le siège social est situé à Montgeron (Essonne):

Gilbert Dangin Chef de Chœur, Marie-Claude Langlais Présidente

Services Culturels, Mairie de Montgeron

112, avenue de la République

91230 Montgeron